

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DEL23
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	9,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	48,23 %
- Contribution Financière des Entreprises :	15,70 %

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg- Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DELC24
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Location des Biens Communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir les taux pour le fermage comme suit :
 - o Catégorie AL : 2,36 €/are
 - o Catégorie A : 2,06 €/are
 - o Catégorie B : 1,85 €/are
 - o Catégorie C : 1,44 €/are
 - o Catégorie D : 0,93 €/are
 - o Catégorie E : 0,51 €/are

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 29/04/2011

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg- Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DELC25
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Fixation de la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintien le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout à 1 500 € par logement, pour les permis de construire délivrés depuis le 1^{er} juillet 2005.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg- Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DELC26
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Fixation de redevance « assainissement » pour l'assainissement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le montant de la redevance d'assainissement comme suit :
 - o part fixe de 34,00 € par an (+ 3,52€)
 - o 0,46 €/m³, pour une première tranche semestrielle allant de 0 à 250 m³
 - o 0,17 €/m³, pour la tranche semestrielle dépassant les 250 m³.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:14
Réf. : 11DELC27
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Fixation de la redevance « SICTEU » pour l'assainissement intercommunal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Minversheim est engagée avec les autres communes adhérentes, à la réalisation et à l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées et à la pose de collecteurs intercommunaux, dans le cadre du SICTEU de Mommenheim.

Le SICTEU calcule la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la base de 71,74 € TTC par an et par habitant.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir la redevance SICTEU à 46 € TTC par habitant.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DEL28
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

A. Objet : Budget Primitif de 2011 « Commune ».

Le budget primitif de 2011 de la Commune présente la balance suivante :

- Dépenses de fonctionnement :	449 650,00 €
- Recettes de fonctionnement :	449 650,00 €
- Dépenses d'investissement :	651 600,00 €
- Recettes d'investissement :	651 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2010 ainsi présenté.
(Approuvé à l'unanimité)

B. Objet : Budget Primitif de 2011 du service annexe de l'« Assainissement »

Le Budget Primitif de 2011 du service annexe de l'« Assainissement » présente la balance générale suivante :

- Dépenses de fonctionnement :	110 200,00 €
- Recettes de fonctionnement :	110 200,00 €
- Dépenses d'investissement :	191 810,00 €
- Recettes d'investissement :	191 810,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du service annexe de « l'Assainissement » ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DEL29
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Aménagement du carrefour Rue Principale/Rue Haute : acquisition de terrain

La réalisation de l'aménagement du carrefour Rue Principale/ Rue Haute décidé en séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2011, nécessite un élargissement de voie et de ce fait l'acquisition d'une partie de la parcelle référencée Section 3 n° 130.

Vu l'estimation du Service du Domaine,
Vu les différents entretiens avec le propriétaire de la parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'une parcelle de 0,60 ares, issue de la parcelle de M. Joseph Grasser référencée Section 3 n° 130, au prix de 5 500 € TTC.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011 de la Commune,
- autorise le Maire à rédiger l'acte administratif relatif à cette vente et désigne M. Claude FOURNAISE, adjoint au Maire, domicilié 70 B rue de Hochfelden, pour signer l'acte de vente en la forme administrative relatif à cette acquisition.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 11DEL30
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Demande de subvention

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par Madame HOURNAT, Directrice de l'école de Minversheim, en faveur de 19 élèves de la commune de Minversheim qui vont participer à une classe de mer à Fort Mahon du 27 juin au 2 juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, conformément à la délibération du 28 avril 2008, à chacun des élèves de Minversheim participant à ces classes de découverte, une subvention de 32,50 €, sous réserve de la présentation d'une attestation de participation,
- versera la subvention d'un montant de 617,50 € à l'coopérative scolaire dès réception de l'attestation de participation,
- décide d'inscrire la dépense à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2011 de la Commune,

(Vote : 1 abstention, 13 voix pour)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg- Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:14
Réf. : 11DEL31
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Acquisition d'un vidéo- projecteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'un vidéo- projecteur de marque PCO ACER K11 auprès de la société Extelis, sise 6 rue de Rungis à Strasbourg, pour un montant de 385,00 € HT,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD